



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU GRANIT MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

A V I S P U B L I C

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 21-544 abrogeant le règlement 18-463 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Marcelle Paradis, greffière-trésorière de la Municipalité de Lambton, que le « RÈGLEMENT NO 21-544 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 18-463 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX » est prévu d'être adopté lors de la prochaine séance extraordinaire du Conseil tenue le lundi 14 février 2022 à 19h00 au lieu ordinaire du 213, rue de l'Aréna, Lambton.

Le présent code poursuit les buts suivants :

- Refléter les valeurs qui sont priorisées par la municipalité dans la prise de décision des membres du conseil contribuant ainsi à la promotion de ces dernières;
- Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Ce règlement instaure des normes de comportement pour prévenir les conflits éthiques, les conflits d'intérêts, gérer l'utilisation ou la communication des renseignements confidentiels, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites, les dons et autres avantages, l'utilisation des ressources de la Ville ainsi que l'après-mandat.

Il est possible, pour quiconque le désire, de prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau de la Municipalité de Lambton entre 8h30 et 16h30 du lundi au vendredi ainsi que sur le site internet de la Municipalité de Lambton.

Donné à Lambton, ce 8 février 2022

Marcelle Paradis
Directrice générale et Greffière-Trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Marcelle Paradis, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que j'ai publié le présent avis concernant le RÈGLEMENT 21-544 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 18-463 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX en affichant une copie ce 8^e jour du mois de février 2022 à chacun des endroits suivants :

**À LA PORTE DE L'HÔTEL DE VILLE DE LAMBTON
SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ**

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8^e jour du mois de février 2022.

Marcelle Paradis, Directrice générale et Greffière-Trésorière